

CLOISON DISTRIBUTIVE KNAUF METAL 150/100 KNAUF KF13

Fiche Technique Système

2021-11

CLOISON DISTRIBUTIVE KNAUF METAL 150/100 KNAUF KF13

W112.fr_CKM13-FEU-22.fr_150-100

Description du système

Les cloisons distributives KNAUF METAL 150/100 sont constituées par assemblage de deux plaques de plâtre KNAUF KF13 par côtés, vissée sur une ossature métallique KNAUF.

Le système est composé de :

- 4 x KNAUF KF13
- Montants M100/35 simple ou double, entraxe 400mm ou 600mm (selon hauteur désirées)
- Un isolant en laine minérale selon la performance feu et/ou acoustique

Documents de référence

Justificatifs Feu :

- 150/100 : Efectis 07-A-235 et Ext. 14/7

Justificatifs Acoustique :

- 150/100 : Simulation

Mise en œuvre conformément à :

- DTU 25.41

Domaine d'emploi

Les cloisons distributives KNAUF METAL 150/100 KF13 sont principalement destinées à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf et rénovation
- Locaux cas B
- Locaux Intérieurs classés EA - EB

CLOISON DISTRIBUTIVE KNAUF METAL 150/100 KNAUF KF13

W112.fr_CKM13-FEU-22.fr_150-100



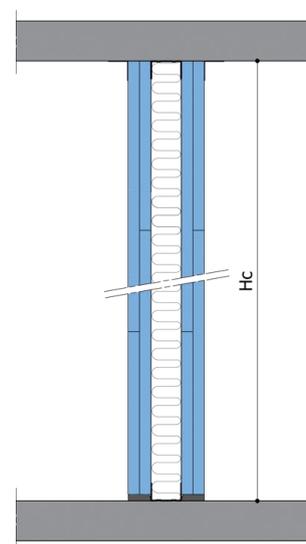
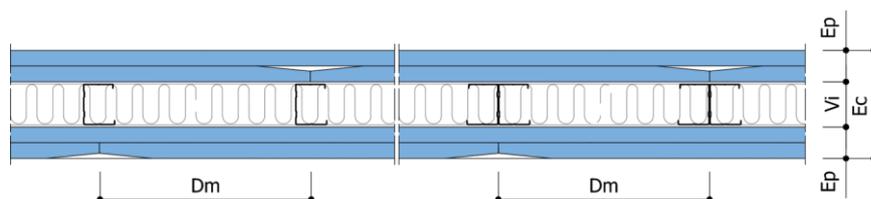
Caractéristiques techniques

Type de cloison		150/100
Type de plaque		KF13
Épaisseur totale (Ec) [mm]		140
Vide interne (Vi) [mm]		90
Nombre x Épaisseur de plaques (Ep) [mm]		4 x 12,5
Hauteur maximale (Hc) [m]		
	Entraxe (Dm) [mm]	
Montants simples - [600	5,00
	400	5,60
Montants doubles -]]	600	6,05
	400	6,25
Résistance au feu		
	Épaisseur [mm]	
Sans laine minérale	/	EI 120
Avec laine minérale	85	EI 120
Indice d'affaiblissement acoustique RA [dB]		
	Épaisseur [mm]	
Sans laine minérale	/	45
Avec laine minérale	85	51

* Max = montants doubles entraxe 0,40m et parement indiqué dans « type de plaque »

Dispositions particulières de mise en œuvre

Performance Feu :	Oui : Consulter le PV de Résistance au feu
Performance Acoustique :	Non
Autre :	Non



Knauf
Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.